

3. Projet d'aménagement et de développement durables

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2019

**APPROBATION**

Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil municipal en date du :

26 SEPT. 2019

APPROBATION

Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil municipal en date du :

26 SEPT. 2019

3. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2019



Herblay-sur-Seine, une ville étendue développée le long de la Seine et aux portes de Paris

Située à 20 kilomètres de Paris et aux portes de l'agglomération de Cergy-Pontoise, en limite des départements du Val d'Oise et des Yvelines, la commune d'Herblay-sur-Seine s'étend sur 1 270 hectares et regroupe près de 27 378 habitants (Insee 2013).

La Ville possède un réseau viaire développé et cohérent ainsi qu'une desserte en transports en commun conséquente (gare, réseau de bus intercommunal, réseau de services de bus de proximité...).

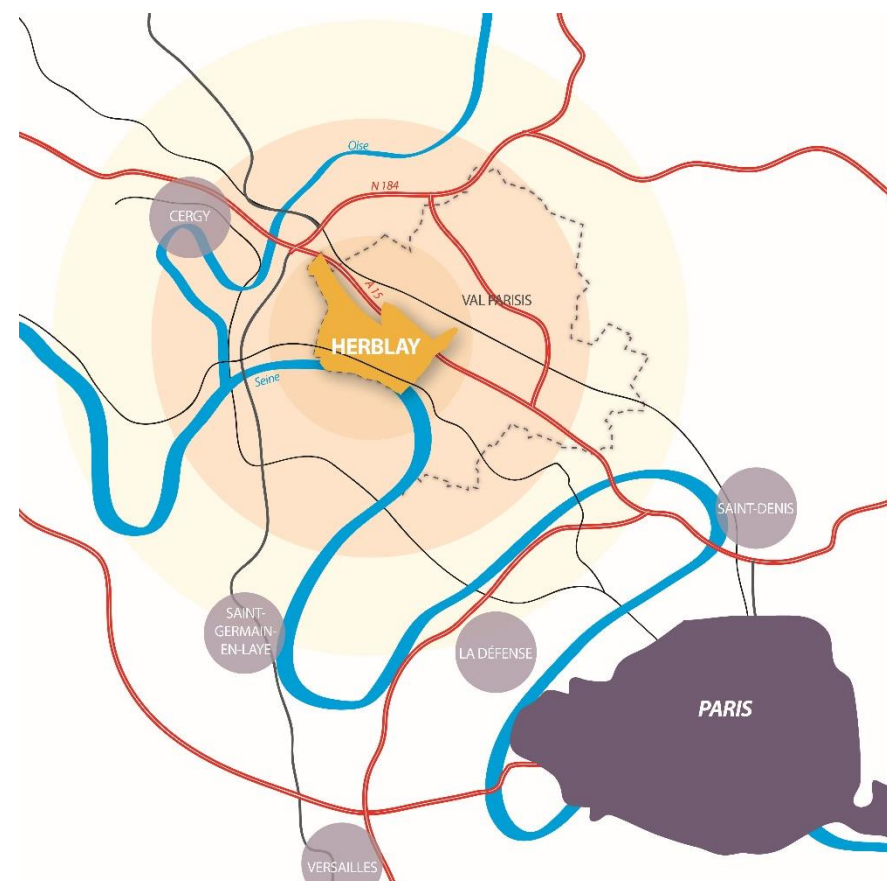
La présence de la Seine au Sud offre à Herblay-sur-Seine un ensemble paysager entre Conflans-Sainte-Honorine et La Frette-sur-Seine d'une grande beauté et constitue l'une des rares « fenêtres » naturelles ouvrant sur la boucle de Saint-Germain.

Riche de ses espaces verts et naturels, la commune est traversée du Nord au Sud par le corridor écologique régional de la Plaine de Pierrelaye qui relie la forêt de Montmorency à la Seine et à la forêt de Saint-Germain.

Très étendu, le territoire Herblaysien se compose d'un centre-ville dont la périphérie est principalement composée de secteurs pavillonnaires et de quartiers archipels plus éloignés situés à l'ouest et au nord-est de la commune (Cailloux gris, Courlains, Buttes Blanches, Copistes). La ville possède également plusieurs zones d'activités importantes permettant d'offrir une grande diversité d'emplois. Ainsi, la zone économique et commerciale de la Patte d'Oie d'Herblay-sur-Seine constitue un atout majeur de renommée régionale.

Historiquement, la ville s'est développée à la fois en préservant les quais de Seine et son centre-ville et en limitant la densification des nouveaux quartiers afin d'éviter la construction de « grands ensembles ».

Ce développement raisonné a permis de faire perdurer une « identité villageoise » et d'offrir aux familles un cadre de vie très agréable.



PREAMBULE

Une ville en pleine expansion depuis 2006...

Depuis 2006, le développement urbain s'est accéléré sur le territoire de la commune et de nouveaux quartiers à fonctionnalité mixte ont été créés dans les secteurs des Bayonnes, des Tartres et des Cailloux gris. D'autres zones de la commune connaissent également un fort potentiel de développement urbain pour répondre aux besoins franciliens en logements, équipements publics et emplois.

La commune poursuit ainsi un développement harmonieux et équilibré afin de préserver les caractéristiques du territoire ; elle est devenue ainsi l'une des communes les plus attractives de la région parisienne : urbanisation, parc de logements attractifs, prix de l'immobilier concurrentiels, environnement naturel préservé, offre étendue de services publics et zones d'activités économiques et commerciales importantes...

C'est pour accompagner l'essor de la ville qu'en octobre 2015, la commune d'Herblay-sur-Seine a décidé de commencer la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette évolution des documents d'urbanisme doit également permettre d'intégrer les récentes évolutions réglementaires (lois ALUR et Grenelle 2), de valoriser et protéger les paysages naturels et le patrimoine architectural et de soutenir le développement des circulations douces et des transports en commun.

Afin de répondre aux objectifs politiques, un diagnostic urbain, socio-économique et environnemental a été réalisé. Fort des différents constats, les grands enjeux du territoire ont permis de faire émerger cinq axes stratégiques :

- Valoriser l'attractivité de la ville, reconnue à l'échelle régionale pour sa qualité de vie et son dynamisme
- Permettre un développement urbain harmonieux pour une ville attachée à son histoire et à la qualité de son cadre de vie
- Conforter la ville en tant que polarité commerciale et économique majeure
- Mettre en œuvre un plan de déplacement urbain adapté à l'étendue du territoire et à son développement urbain
- Renforcer et valoriser le patrimoine naturel pour garantir un développement durable du territoire

Quel contexte législatif pour le Projet d'aménagement urbain et de développement durables ?

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, à la loi portant Engagement national pour le logement du 13 juillet 2006, à la loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1) du 3 août 2009 et à la loi portant Engagement National sur l'Environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010, à la loi ALUR du 24 mars 2014 ainsi que de l'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret du 28 décembre 2015 modifiant le Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe (art. L.151-5 du Code de l'urbanisme) :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;
- Des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Construit à partir des conclusions du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement, des scénarios de développement, et des possibilités d'évolution du territoire, le PADD constitue la pièce majeure du Plan Local d'Urbanisme. Il expose les orientations stratégiques d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour les années à venir, en articulation avec les documents de planification d'échelle supra-communale.

PREAMBULE

Valoriser l'attractivité de la ville, reconnue à l'échelle régionale pour sa qualité de vie et son dynamisme

AXE 1



AXE 1. Valoriser l'attractivité de la ville, reconnue à l'échelle régionale pour sa qualité de vie et son dynamisme

La desserte ferroviaire pour rejoindre Paris, l'image très dynamique de la commune, les livraisons importantes de programmes immobiliers et les prix de l'immobilier particulièrement intéressants au regard de ceux pratiqués à Paris ou en Petite Couronne sont les principales raisons de la forte attractivité de la commune. Ce potentiel de développement de la commune a été clairement identifié au plan régional et au sein de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis.

Orientation 1. Un cadre de vie de qualité

Orientation 2. La Patte d'Oie d'Herblay-sur-Seine : un pôle économique et commercial d'envergure régionale et de notoriété nationale

Orientation 3. Un territoire relié et structuré

Orientation 4. Un territoire actif dans le domaine de la culture et du sport

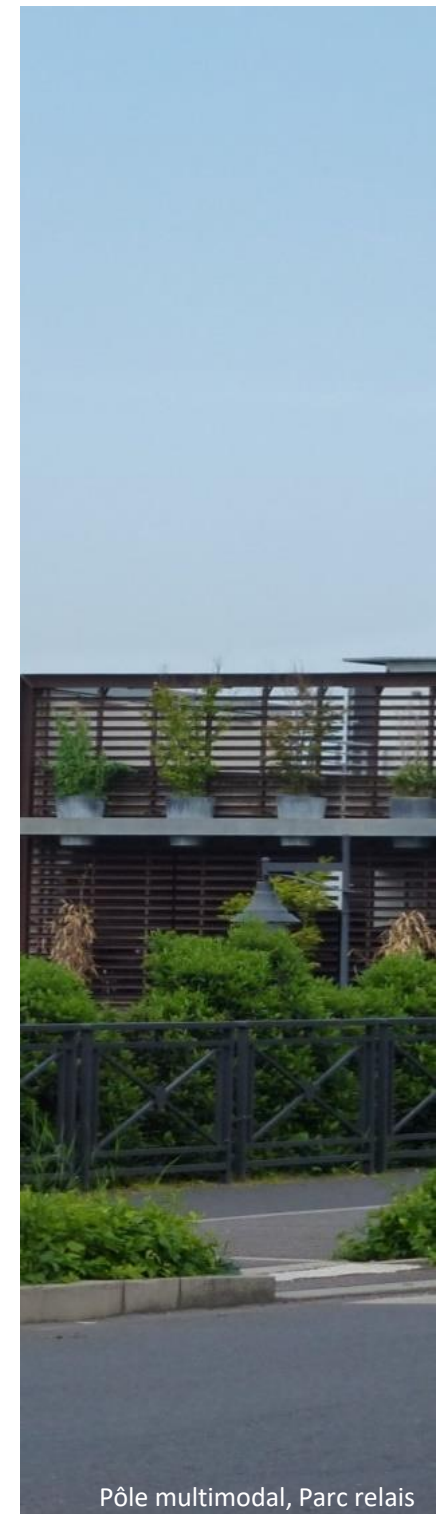
Orientation 5. Un territoire impliqué dans le domaine des nouvelles technologies



Berges de Seine



Mail des Copistes



Pôle multimodal, Parc relais

AXE 1. Valoriser l'attractivité de la ville, reconnue à l'échelle régionale pour sa qualité de vie et son dynamisme

Orientation 1

Un cadre de vie de qualité

DIAGNOSTIC

Plus de 500 Ha de bois, d'espaces agricoles et d'espaces verts soit 40% du territoire Herblaysien.

Des quais de Seine verdoyants et lieux de promenades pour petits et grands.

Un vaste espace ouvert (environ 180 Ha) inscrit comme « continuité écologique majeure régionale », liaison verte, espace de respiration et liaison agricole et forestière : la Plaine.

ENJEUX

Objet de pressions immobilières croissantes, le territoire Herblaysien se donne comme défi majeur **l'organisation d'un développement urbain qui tienne compte de l'ensemble de ses éléments constitutifs** : fonction résidentielle et économique ; maintien des espaces ouverts, végétalisés et naturels, de la fonctionnalité écologique ; valorisation du paysage de la Seine et de ses coteaux.

➤ **Contribuer** à la réalisation de la forêt labellisée Grand Paris, maillon essentiel de la ceinture verte métropolitaine, positionnée entre la forêt de Montmorency et la forêt de Saint Germain.

➤ **Renforcer** la trame verte du territoire en accentuant les liens entre les bois et les espaces naturels (corridors écologiques définis dans le SDRIF, trame verte majeure locale).

➤ **Faire de la Seine un enjeu d'aménagement et de développement touristique** (aménagement des berges, nouvelle offre de loisirs, de restauration...).

➤ **Valoriser** le patrimoine architectural : Coteaux de Seine, villas Lecoeur, secteur de l'Eglise, centre-ville ancien, etc...



La Plaine vue depuis Les Bournouviers



La Seine, ponton du bac fluvial

AXE 1. Valoriser l'attractivité de la ville, reconnue à l'échelle régionale pour sa qualité de vie et son dynamisme

Orientation 2

La Patte d'Oie d'Herblay-sur-Seine : un pôle économique et commercial d'envergure régionale et de notoriété nationale

DIAGNOSTIC

La Patte d'Oie d'Herblay-sur-Seine fait partie intégrante du pôle économique et commercial de la RD 14 (compétence intercommunale). Elle s'étend de Pierrelaye à Sannois et présente une offre commerciale diversifiée et de qualité. Elle possède une desserte conséquente.

Malgré le fort potentiel économique, la Patte d'Oie et l'ensemble de la RD14 souffre aujourd'hui d'une image vieillissante et d'une circulation saturée.

ENJEUX

Maillon essentiel du linéaire de la RD 14, le secteur de la Patte d'Oie d'Herblay-sur-Seine oblige à penser à une **requalification globale du site**. L'enjeu majeur est de **conforter le rayonnement métropolitain** de la Patte d'Oie et de la RD14 à travers une requalification urbaine importante (en s'appuyant sur un environnement fort basé sur la proximité de la forêt labellisée Grand Paris), une diversification de l'offre commerciale et une réorganisation du maillage viaire.



Boulevard du Havre (RD 14) zone d'activités de la Patte d'Oie

➤ **Poursuivre** avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis les études urbaines en cours sur le secteur de la Patte d'Oie et de la RD 14 afin d'aboutir à un schéma directeur pertinent et soucieux de servir les intérêts urbains, économiques et commerciaux du site ainsi qu'à la mise en place d'outils opérationnels.

➤ **Améliorer** le cadre paysager et urbain du secteur de la Patte d'Oie en apportant une attention particulière à :

- La présence de la composante végétale ;
- L'aspect extérieur des futures constructions ;
- L'application du règlement intercommunal de publicité extérieure ;
- L'accessibilité et l'amélioration des espaces publics.

➤ **Faciliter** le lien entre les quartiers d'habitation et la zone commerciale de la Patte d'Oie afin de réduire les ruptures urbaines et mieux intégrer les fonctions économiques au reste du territoire.

➤ **Repenser** l'organisation globale des circulations routières le long de la RD 14 en :

- **Reconfigurant** l'échangeur et le carrefour de la Patte d'Oie pour améliorer la circulation et la fluidité du trafic routier (nouvelle géométrie des bretelles d'accès et de sortie, création de ronds-points, régulation des flux...).
- **Valorisant** les « itinéraires bis » et en travaillant le maillage viaire secondaire afin de permettre un désengorgement de la RD 14 par l'utilisation des axes parallèles situés à l'arrière des îlots commerciaux.
- **Apaisant** les circulations pour redonner une place aux piétons : amélioration du franchissement « piéton », circulations douces, aménagements spécifiques.

➤ **Accompagner** la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi menée sur le secteur de la Patte d'Oie : favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et enseignes créatrices d'emploi, améliorer les accès aux salariés, promouvoir l'animation de réseaux inter-entreprises...

AXE 1. Valoriser l'attractivité de la ville, reconnue à l'échelle régionale pour sa qualité de vie et son dynamisme

Orientation 3

Un territoire relié et structuré

DIAGNOSTIC

Une très bonne connexion au réseau viaire régional et national : autoroute A15, RD392, RD 48, RD14 et RD411.

Un réseau viaire comptant près de 100 km de voiries communales et 20 km de voiries intercommunales.

Un réseau de sentes piétonnes riche, mais pas assez valorisé.

ENJEUX

Bien que le territoire Herblaysien soit aujourd'hui relié et structuré, les nouveaux défis urbains de la ville de demain poseront des **enjeux majeurs en termes de mobilités et de déplacements**. Dans le contexte de la croissance urbaine constatée ces dernières années, un des enjeux majeurs portera sur **la facilitation, la modernisation et la fluidification de tous types de déplacements**.

➤ Utiliser les liaisons viaires stratégiques et structurantes du territoire d'intérêt régional et départemental existantes (A15, RD14, RD392, RD411, RD48) pour renforcer le réseau viaire communal par des axes de désengorgement et de désenclavement des quartiers :

- réalisation de nouvelles voies structurantes : voie Nord-Sud, voie Est-Ouest et le chemin de l'Emissaire.
- Élargir l'offre de transports pour faciliter le désengorgement des axes structurants du territoire.

➤ Poursuivre le développement de l'offre de transport public en commun.

➤ Renforcer et valoriser le maillage de cheminements piétonniers et cyclables.

➤ Requalifier les entrées de ville.



Autoroute A15



Avenue Louis Armand

AXE 1. Valoriser l'attractivité de la ville, reconnue à l'échelle régionale pour sa qualité de vie et son dynamisme

Orientation 4

Un territoire actif dans le domaine de la culture et du sport

DIAGNOSTIC

Une politique culturelle riche : plus de 150 événements culturels par an (expositions, concerts, rencontres avec les artistes, ateliers à destination de la jeunesse...), un théâtre à rayonnement intercommunal.

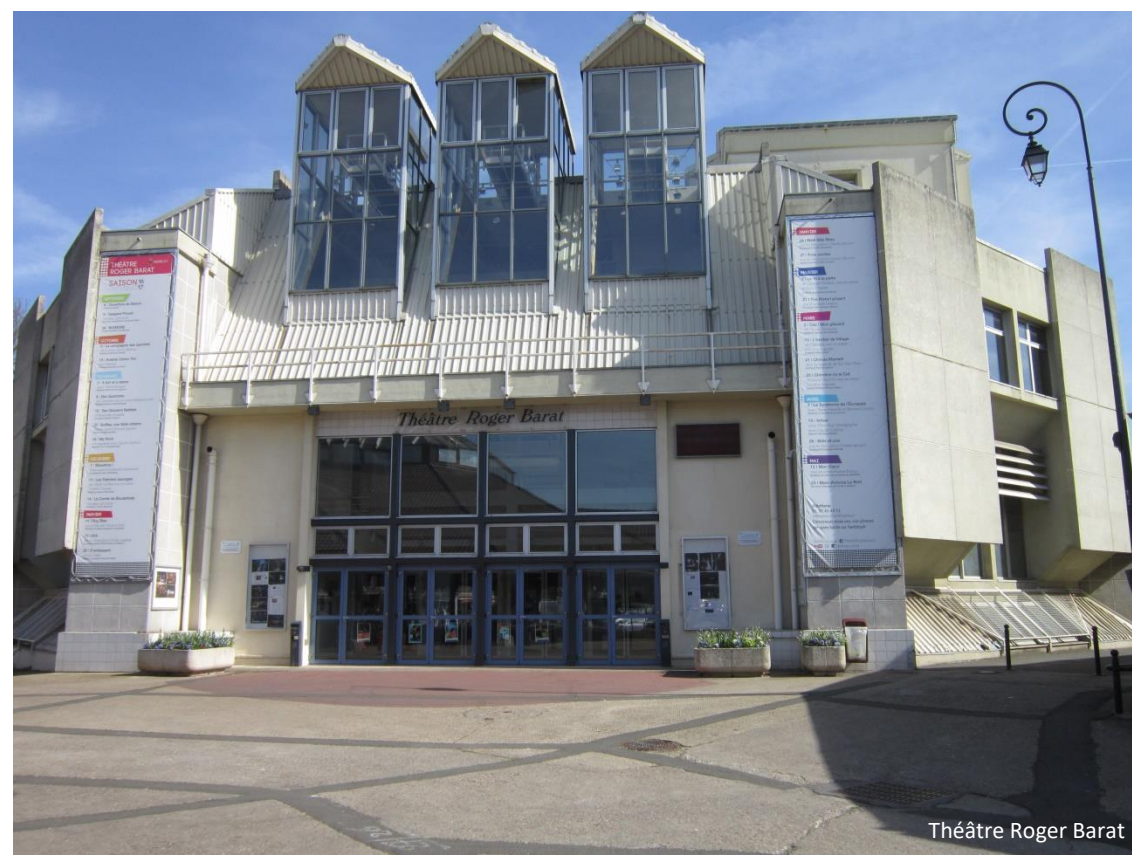
Des espaces culturels ouverts à tous toute l'année : ludothèque avec plus de 300 adhérents, bibliothèque avec plus de 2 000 adhérents, espace André Malraux en entrée libre 52 h par semaine...

Des équipements sportifs à rayonnement communal (pôle sportif des Beauregards) et intercommunal (centre nautique « Les Grands Bains », le Dojo).

ENJEUX

Afin de conserver **l'attractivité du territoire**, il faut conforter les équipements à fort rayonnement, tout en imaginant des nouveaux équipements participant à cette attractivité.

- **Maintenir** la qualité de l'offre culturelle, affirmer le rayonnement du théâtre R. Barat et favoriser la création de nouveaux lieux comme une médiathèque.
- **Continuer** de faire découvrir et connaître la ville d'Herblay-sur-Seine au travers des initiatives culturelles sur internet, les réseaux sociaux, les manifestations...
- **Conforter** les équipements sportifs actuels à rayonnement intercommunal (piscine) ou à vocation communale pour qu'ils soient accessibles à tous.
- **Créer** un équipement sportif et de loisirs de rayonnement supra-communal (type golf) sur le secteur des Bayonnes.



Théâtre Roger Barat



Parc des Sports des Beauregards

AXE 1. Valoriser l'attractivité de la ville, reconnue à l'échelle régionale pour sa qualité de vie et son dynamisme

Orientation 5

Un territoire impliqué dans le domaine des nouvelles technologies

DIAGNOSTIC

Herblay-sur-Seine, « une ville numérique » : réseau numérique public, fibre optique, système de vidéo-protection et panneaux lumineux, dématérialisation des procédures administratives, réseau 4G et communications diverses autour des nouvelles communications...



ENJEUX

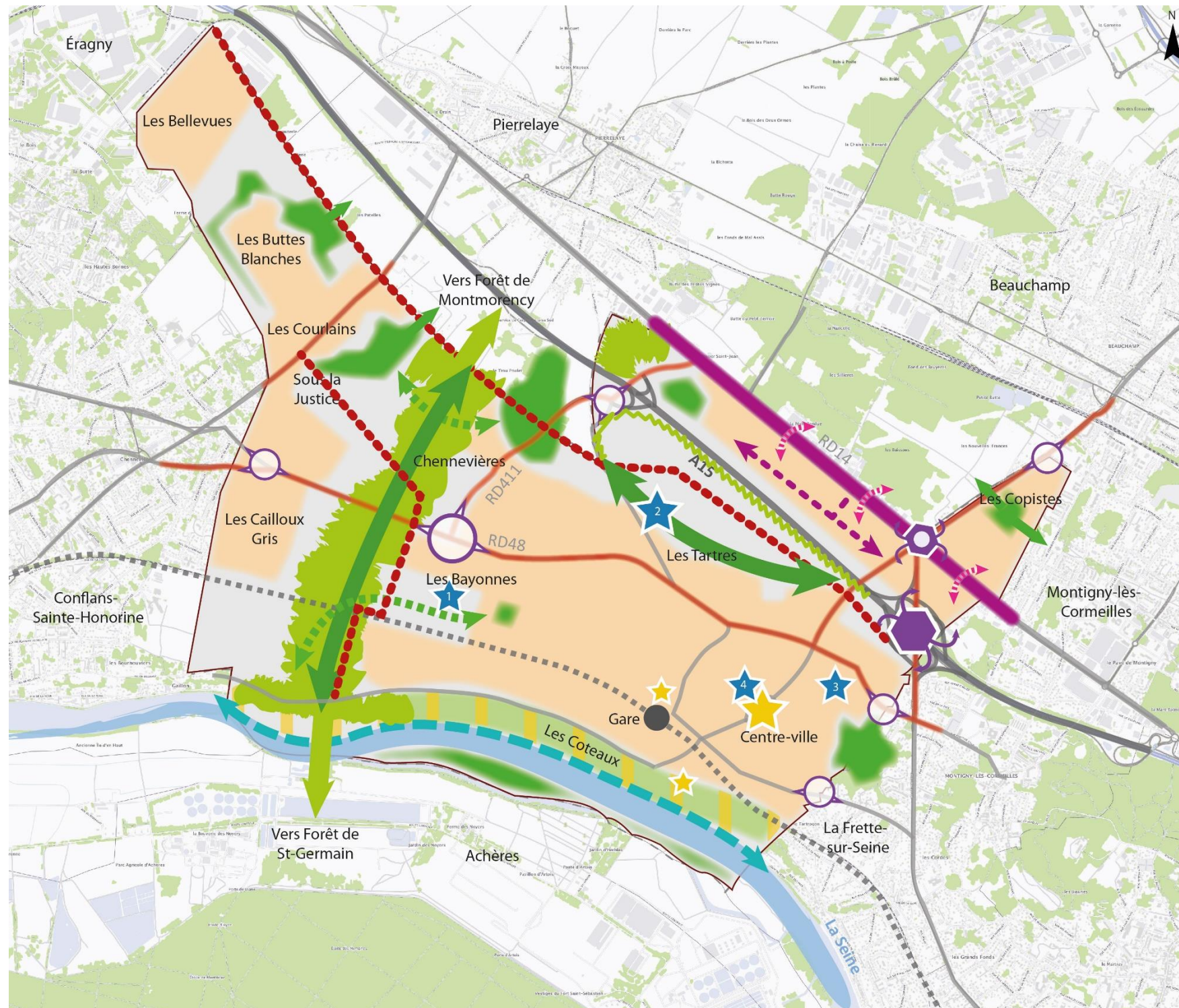
Afin d'être en phase avec les nouveaux styles de vie et les nouveaux besoins sociétaux, il est primordial de **faire émerger des initiatives innovantes dans le domaine du numérique**. Facilitation de la vie quotidienne, découverte de la ville, diffusion de l'information, dématérialisation des données sont autant d'enjeux qui permettent de faire d'Herblay-sur-Seine une ville connectée et vivante.

- **Finaliser** le déploiement par les opérateurs privés du nouveau réseau de fibre optique permettant l'accès à internet à très haut débit.
- **Localiser** les zones blanches sur le territoire pour faciliter le déploiement des réseaux numériques.
- **Favoriser** l'implantation de nouvelles entreprises créatrices d'emploi dans le domaine des nouvelles technologies et de l'innovation ainsi que des centres de formation, de recherche, d'instituts...



Chemin de Montigny, Espace André Malraux

AXE 1. Valoriser l'attractivité de la ville, reconnue à l'échelle régionale pour sa qualité de vie et son dynamisme



Légende

Un patrimoine environnemental et urbain de qualité, support d'un cadre de vie de qualité

-  Faire de la Seine un enjeu d'aménagement et de développement touristique
-  Renforcer la trame verte du territoire
-  Contribuer à la réalisation de la forêt du Grand Paris
-  Respecter les corridors définis par le SDRIF
-  Valoriser le patrimoine architectural
-  Préserver et valoriser les qualités patrimoniales et paysagères des coteaux de la Seine
-  Créer un nouveau tampon paysager sur le secteur des Beaugards

La Patte d'Oie d'Herblay : un pôle économique et commercial d'envergure régionale et de notoriété nationale

-  Reconfigurer l'échangeur autoroutier et le carrefour de la Patte d'Oie
-  Valoriser les « itinéraires bis » en travaillant le maillage viaire secondaire afin de permettre un désengorgement de la RD 14
-  Apaiser les circulations pour redonner une place aux piétons
-  Requalifier l'environnement urbain et paysager de la RD 14

Un territoire relié

-  Liaisons viaires stratégiques et structurantes du territoire
-  Aménager les voies Nord-Sud, Est-Ouest et le chemin de l'Émissaire
-  Requalifier les entrées de ville

Des équipements d'ampleur communale et intercommunale

-  Conforter les équipements structurants
 1. Complexe sportif des Bayonnes-Fontaines (centre aquatique, dojo, ...)
 2. Pôle sportif des Beaugards
 3. Espace André Malraux
 4. Théâtre R. Barat

AXE 2

Permettre un développement urbain harmonieux pour une ville attachée à son histoire et à la qualité de son cadre de vie



AXE 2. Permettre un développement urbain harmonieux pour une ville attachée à son histoire et à la qualité de son cadre de vie

Herblay-sur-Seine est une ville avec une identité urbaine de qualité et un cadre de vie agréable à 20 kilomètres de Paris. L'évolution urbaine de ces dernières années traduit le dynamisme et l'attractivité du territoire situé aux Portes du Grand Paris. Cependant, face aux nouveaux défis liés au développement urbain, la commune d'Herblay-sur-Seine devra rechercher à préserver ses atouts patrimoniaux et un cadre de vie agréable.

Orientation 1. Accompagner le territoire pour un développement urbain maîtrisé, de qualité et choisi

Orientation 2. Préserver et développer un cadre de vie agréable dans une ville en mouvement

Orientation 3. Développer l'offre en logements de qualité et accessibles à tous tout en pérennisant les atouts du parc existant

Orientation 4. Protéger et valoriser le patrimoine architectural et historique du territoire

Ce développement urbain se fait avec un objectif de modération de la consommation de l'espace ; le projet ne devra pas engendrer plus de 130 ha de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, ce qui représente environ 10% de la superficie totale du territoire.



La Plaine aux Bournouviers



Les Femmes Savantes



Place de la Libération

AXE 2. Permettre un développement urbain harmonieux pour une ville attachée à son histoire et à la qualité de son cadre de vie

Orientation 1

Accompagner le territoire pour un développement urbain maîtrisé, de qualité et choisi

DIAGNOSTIC

Une croissance démographique de près de 7% en 10 ans : 26 289 habitants en 2006 contre 28 274 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Une ouverture à l'urbanisation notable depuis 2006 : 40,3 ha ouverts à l'urbanisation.

ENJEUX

La forte dynamique urbaine observée depuis plusieurs années sur le territoire de la commune devra se poursuivre. Néanmoins, cette production de logements s'articulera avec **l'objectif de mixité sociale et urbaine, dans la volonté d'un accroissement équilibré des fonctions résidentielles et économiques** (rapprochement de l'habitat et de l'emploi). Le développement de la ville devra également prendre en compte la culture urbaine communale existante.

- **Assurer** un accroissement maîtrisé de la population ne dépassant pas 36 500 habitants en 2030. Pour cela, **limiter les constructions nouvelles** à un rythme moyen de 300 logements par an.
- **Garantir** une évolution urbaine maîtrisée, de qualité et en harmonie avec l'environnement urbain existant.
- **Privilégier** le développement (logements, activités, équipements) en priorité dans l'espace urbain en préservant le cadre de vie.
 - **Réhabiliter, rénover et requalifier** le centre-ville pour en renforcer l'attractivité.
 - **Permettre** dans les différents quartiers des opérations de développement ou de requalification selon les secteurs
 - **Préserver** le caractère pavillonnaire des quartiers existants par un suivi qualitatif et quantitatif de toute évolution du patrimoine bâti.
- **Accompagner** le développement urbain mixte ou essentiellement à destination de logements des secteurs de la Garenne, des Beauregards-Chênes, des Chennevières, de la Roue, de Sous La Justice, des Noisetiers et des Bayonnes.
- **Favoriser** la création de nouveaux quartiers à mixité fonctionnelle en permettant à chacun d'avoir un accès facilité aux commerces, aux services, aux transports, aux équipements publics et aux espaces publics...
- **Anticiper** la réalisation des équipements et des services publics nécessaires pour répondre à l'augmentation de la population et chercher des moyens de financements diversifiés (scolaires, petite-enfance, sportifs, culturels, ...).
- **Promouvoir** la participation citoyenne dans l'élaboration des projets urbains par le biais des conseils de quartiers et le développement de la concertation.
- **Limiter** l'exposition de la population aux risques, et lutter contre les nuisances et les pollutions
 - **Prendre en compte** le PPRI de la Seine dans tout projet d'aménagement concerné par ce document.
 - **Intégrer** les risques et nuisances dans les futurs projets dès leur conception.
 - **Rester vigilant** sur les pollutions liées aux activités présentes sur le territoire communal et notamment prévoir des études de sol avant de construire sur des sites pollués ou potentiellement pollués.
 - **Favoriser** les déplacements alternatifs à la voiture afin de limiter les nuisances sonores mais aussi les émissions de gaz à effet de serre.



Quartier des Bayonnes, Rue Jacques Tati, Collège Isabelle Autissier

AXE 2. Permettre un développement urbain harmonieux pour une ville attachée à son histoire et à la qualité de son cadre de vie

Orientation 2

Préserver et développer un cadre de vie agréable dans une ville en mouvement

DIAGNOSTIC

Herblay-sur-Seine, une ville qui s'adapte à ses évolutions urbaines :

- De nombreux équipements publics récents : Espace Municipal Associatif, groupe scolaire Jean-Louis Etienne, square Alain Casset, centre aquatique Les Grands bains, nouveau collège I. Autissier ...
- Depuis 2014, cinq nouveaux restaurants créés et une trentaine de nouveaux commerces.
- Un réseau de transports qui s'adapte à l'évolution de la ville et aux besoins des habitants : Citéval, renforcement des fréquences des lignes 30-07, 30-47 et 30-48...

ENJEUX

Attirant toujours plus de nouveaux ménages recherchant un cadre de vie de qualité aux portes de Paris, la ville d'Herblay-sur-Seine doit **continuer à développer son urbanité**. L'enjeu majeur est de concilier une urbanisation future maîtrisée avec les qualités urbaines et paysagères actuelles pour réussir à transformer Herblay-sur-Seine en « une ville en mouvement à la campagne ».



Valoriser les quartiers existants à travers les espaces verts, les équipements de loisirs, les commerces et services de proximité et l'offre de transports en commun dans chaque quartier de la ville :

- **Mettre en valeur et préserver** la qualité de l'environnement Herblaysien afin de permettre à chaque quartier de bénéficier des richesses patrimoniales architecturales ou naturelles présentes sur le territoire Herblaysien (Coteaux, Quais de Seine, quartiers pavillonnaires et résidentiels...).
- **Faciliter et organiser** le stationnement dans une logique d'intégration urbaine et paysagère.
- **Développer** les liaisons douces et vertes entre les quartiers et favoriser la connexion (cheminements piétons, trottoirs élargis, bandes ou pistes cyclables...) entre les différents espaces publics (places, squares, équipements...).



Apporter une attention particulière à la diversité architecturale :

- **Être attentif** aux volumétries des bâtis existants afin de ne pas dénaturer les quartiers existants tout en permettant des évolutions mesurées du bâti (extension, surélévation...).
- **Promouvoir** la diversité architecturale dans le respect de l'identité locale (typologie, volumétrie et matériaux) et assurer une transition harmonieuse des paysages bâtis.



Accompagner l'accroissement de la population par une offre renouvelée de services publics, qualitative, territorialisée et accessible à toutes les catégories de la population (scolaire, petite enfance, étudiants, jeunes actifs, familles monoparentales, personnes âgées...).



AXE 2. Permettre un développement urbain harmonieux pour une ville attachée à son histoire et à la qualité de son cadre de vie

Orientation 3

Développer l'offre en logements de qualité et accessibles à tous tout en pérennisant les atouts du parc existant

DIAGNOSTIC

Au 1^{er} janvier 2016, la commune d'Herblay-sur-Seine comptait : **10 652 résidences principales** et 1 876 logements locatifs sociaux soit plus de **17% du parc total de logements**.

Des résidences d'habitat spécifique sont présentes : jeunes actifs, étudiants, établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes, jeunes avec des déficiences de motricité...

Un taux de vacance parmi les plus faibles d'Ile-de-France ; beaucoup de propriétaires de leur logement et une offre locative relativement réduite.

De nombreux ménages « gens du voyage » présents sur le territoire, pour une partie semi-sédentarisés sur des terrains illicites

ENJEUX

Développer, diversifier l'offre en logements et répondre aux divers besoins des ménages présents ou futurs sont autant de défis importants à relever pour maintenir l'attractivité du territoire et faciliter la mobilité dans le parcours résidentiel des Herblaysiens.

➤ **Poursuivre, en le maîtrisant**, l'effort de construction pour diminuer les tensions sur les marchés tout en veillant à la qualité urbaine pour maintenir l'attractivité du territoire.

➤ **Renforcer** la mixité sociale par un élargissement des possibilités d'accéder au logement pour toutes les catégories de la population (accession sociale, logements locatif social, logements intermédiaires, accession aidée dispositifs de prix maîtrisés à destination des jeunes primo-accédants...) et par une répartition spatiale homogène des offres de logements.

➤ **Maintenir et améliorer** la qualité du parc ancien de logements et favoriser les opérations de rénovation de l'habitat :

- **Traiter** l'habitat insalubre et dégradé ;
- **Favoriser** le développement des dispositifs d'aide aux travaux de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat.

➤ **Favoriser** les parcours résidentiels des ménages dans le parc immobilier de la ville.

➤ **Apporter** une réponse à l'implantation désordonnée des habitats semi-sédentarisés des communautés des gens du voyage et au renouvellement de l'offre de logements adaptés.

➤ **Répondre** aux dispositions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise notamment à travers la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage communautaire.



AXE 2. Permettre un développement urbain harmonieux pour une ville attachée à son histoire et à la qualité de son cadre de vie

Orientation 4

Protéger et valoriser le patrimoine architectural et historique du territoire

DIAGNOSTIC

Un cœur de ville historique : des éléments patrimoniaux de qualité (tourelles, rue en pavé, façades anciennes, esprit villageois...).

Des espaces remarquables : les Coteaux et le quartier de l'Eglise avec leurs propriétés anciennes et les vues paysagères vers la Seine.

Des quartiers résidentiels avec de belles maisons meulières, des jardins privatifs agrémentés, des clôtures d'alignement...

ENJEUX

La spécificité de la ville d'Herblay-sur-Seine tient principalement à sa **conciliation entre un environnement urbain et un patrimoine naturel et architectural exceptionnel** que le développement urbain futur devra veiller à **préserver** et à **mettre en valeur**. La protection du patrimoine Herblaysien doit être traitée au travers de divers dispositifs réglementaires pour assurer une pérennité réelle et efficace de l'identité rurale et résidentielle du territoire.

➤ **Renforcer** la prise en compte de l'environnement urbain existant, ses particularités, ses formes urbaines et ses gabarits afin de ne pas dévaloriser les paysages de qualité et l'esprit résidentiel de la commune :

- **Veiller** au ralentissement de l'urbanisation des coteaux afin de préserver les vues paysagères de qualité vers le fleuve et contenir les mutations urbaines ;
- **Conserver** le caractère naturel des quais de Seine et protéger le linéaire urbain de qualité (clôtures, bâtiments remarquables, alignements d'arbres...) ;
- **Faire connaître et valoriser** le réseau de sentes piétonnes afin de créer un parcours de randonnées accessible à tous.

➤ **Faciliter** les opérations de restructuration et de réhabilitation du parc ancien de logement pour mettre en évidence le patrimoine bâti ancien ;

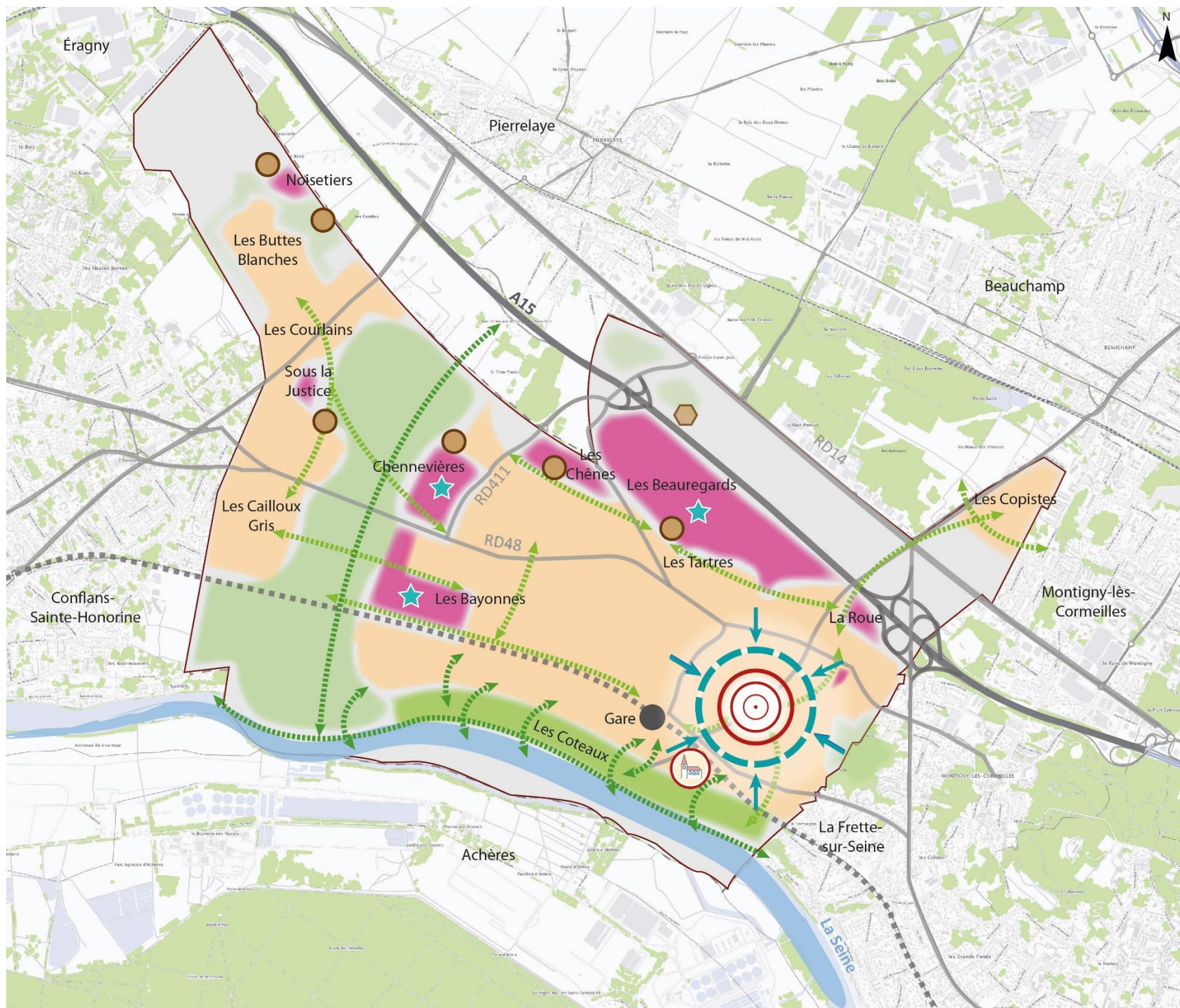
➤ **Protéger et valoriser** le patrimoine bâti architectural et historique de qualité au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme (orientations d'aménagement, recensement des bâtiments remarquables à protéger, règlement patrimonial affirmé...) des sites au fort agrément, notamment paysager et touristique ;

➤ **Renforcer** l'identité du cœur de ville historique en valorisant et protégeant le caractère de bourg rural (façades, porches, portes cochères, ruelles pavées...) ;

➤ **Préserver** le caractère remarquable du quartier de l'Eglise (ruelles, sentes, patrimoine bâti de qualité, clôtures anciennes...) en maîtrisant les évolutions urbaines futures du site.



AXE 2. Permettre un développement urbain harmonieux pour une ville attachée à son histoire et à la qualité de son cadre de vie



Légende

Accompagner le territoire pour un développement urbain maîtrisé, de qualité et choisi

-  Permettre l'évolution des quartiers existants dans le respect de leurs spécificités
-  Réhabiliter, rénover et requalifier le centre-ville
-  Accompagner le développement urbain mixte ou essentiellement à destination de logements des secteurs de la Garenne, des Beauregards-Chênes, de Chennevières, de la Roue, de Sous La Justice, des Noisetiers et des Bayonnes.
-  Permettre la réalisation de nouveaux équipements (sportifs, scolaires, petite enfance) afin de répondre aux besoins liés à l'augmentation de la population
-  Créer une aire d'accueil pour les gens du voyage
-  Permettre la relocalisation des gens du voyage sédentarisés

Conserver un cadre de vie agréable dans une ville en mouvement

-  Mettre en valeur et préserver la qualité de l'environnement des quartiers d'habitat
-  Développer les liaisons douces et vertes entre les quartiers et entre les différents espaces publics

Protéger et valoriser le patrimoine architectural et historique du territoire herblaysien

-  Veiller à la préservation de la qualité paysagère des Coteaux
-  Valoriser le réseau de sentes piétonnes, lien entre le Plateau et la Seine
-  Renforcer l'identité du cœur de ville historique
-  Préserver le caractère remarquable du quartier de l'Eglise

AXE 3

Conforter la ville en tant que polarité commerciale et économique majeure



AXE 3. Conforter la ville en tant que polarité commerciale et économique majeure

La zone d'activités de la Patte d'Oie est reconnue en tant que pôle d'activités économiques et commerciales et bassin d'emplois important à l'échelle intercommunale et régionale. Ainsi, de par son positionnement spécifique et son devenir sur un territoire en mutation (linéaire de la RD14), ce secteur est traité dans l'axe 1 du présent document relatif à l'attractivité du territoire communal.

Les autres zones économiques et commerciales d'intérêt communal voire intercommunal, véritables pôles attractifs et de concentration des emplois locaux sont développées ci-dessous.

Orientation 1. Affirmer le centre-ville comme une véritable centralité commerciale de proximité et de qualité

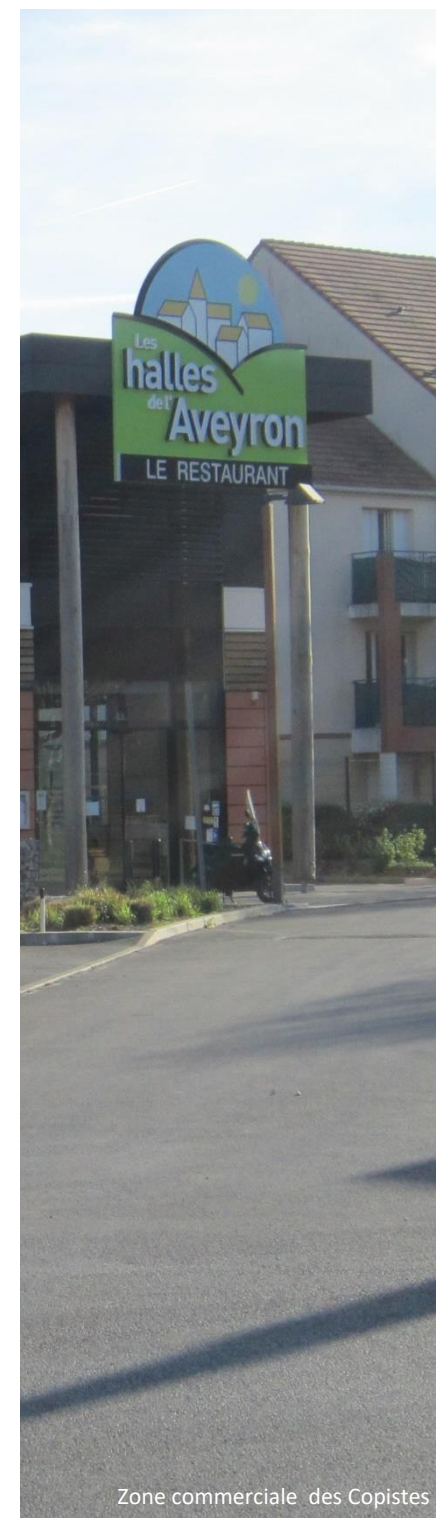
Orientation 2. Renforcer le rôle moteur des zones d'activités économiques et commerciales de proximité dans l'attractivité du territoire

Orientation 3. Favoriser les interconnexions et les déplacements entre les secteurs économiques et commerciaux et le reste du territoire

Orientation 4. Permettre aux pôles économiques et commerciaux d'être les vecteurs d'un développement économique engagé dans l'emploi local



Rue du Général de Gaulle



Zone commerciale des Copistes



Centre commercial des Buttes
Blanches

AXE 3. Conforter la ville en tant que polarité commerciale et économique majeure

Orientation 1

Affirmer le centre-ville comme une véritable centralité commerciale de proximité et de qualité

DIAGNOSTIC

Plus de 100 commerces de proximité : boulangerie, coiffeur, fleuriste, auto-école, restaurant, bijoutier, cordonnier, alimentaire, banque...

Un marché forain qui a lieu 3 matinées par semaine dont le dimanche avec 40 commerçants présents

Environ 500 places de stationnement réglementées dans et autour du centre-ville

Un parc relais ouvert gratuitement le week-end pour faciliter les accès aux commerces

ENJEUX

Fort apprécié des Herblaysiens, le centre-ville forme une **polarité commerciale très attractive**, reflet d'une ville qui bouge. Cette caractéristique doit perdurer ; il apparaît donc important d'améliorer les différentes composantes urbaines du centre-ville afin de renforcer son attractivité et d'affirmer son rôle communal voire intercommunal.



Place de la Halle



Conforter et dynamiser les commerces de proximité du centre-ville :

- **Protéger** les linéaires commerciaux du centre-ville pour pérenniser l'attractivité commerciale ;
- **Rechercher** toujours une qualité toujours supérieure de l'offre commerciale diversifiée.



Améliorer la circulation et les déplacements en centre-ville :

- **Fluidifier et réguler** les flux de la circulation routière ;
- **Améliorer** les conditions de stationnement et réfléchir au développement d'une solution alternative au stationnement en surface en prévoyant dans les futures opérations des parkings souterrains ;
- **Donner** davantage de place au piéton (piétonisation des axes commerçants, pédibus...) ;
- **Favoriser** les modes alternatifs à la voiture : travail sur les fréquences du réseau Cité Val et sur les circuits vélos ;
- **Améliorer** les dessertes en transports en commun notamment depuis les quartiers excentrés du centre-ville...



Réfléchir à une réorganisation de l'espace urbain (espaces de stationnement, lieux de détente, espaces paysagers...) afin de faire du centre-ville un véritable pôle multifonctionnel alliant commerces, espaces de détente, espaces paysagers, services publics...



Conserver les fréquences hebdomadaires du marché forain et développer les animations et manifestations commerciales.



Continuer l'accompagnement des initiatives privées de création d'activités commerciales et favoriser l'entrepreneuriat par l'animation des réseaux de professionnels et la mise en œuvre de politiques publiques volontaristes en matière d'emploi local.

AXE 3. Conforter la ville en tant que polarité commerciale et économique majeure

Orientation 2

Renforcer le rôle moteur des zones d'activités économiques et commerciales de proximité dans l'attractivité du territoire

DIAGNOSTIC

Une hiérarchie des zones d'activités économiques et commerciales :

- Des zones commerciales d'ultra-proximité comme les Buttes Blanches, les Bayonnes ou les Fontaines-Chênes ;
- Des zones économiques et commerciales de proximité comme Les Copistes ou les Cailloux Gris avec des enseignes-locomotives (Carrefour, Super U...) et des activités économiques non commerciales ;
- Des zones exclusivement économiques comme les Bellevues.

ENJEUX

L'offre de commerces et de services de proximité est essentielle pour assurer un développement harmonieux du territoire. Leur présence équitable sur le territoire témoigne du dynamisme et de l'attractivité des divers quartiers même excentrés de la commune. Les pôles économiques et commerciaux de proximité doivent être confortés et valorisés, chacun dans leurs spécificités et vocation.

- **Conforter** la viabilité des pôles commerciaux des Copistes, des Bayonnes et des Cailloux gris en veillant à développer leur attractivité actuelle : enseignes de qualité, offre de commerces diversifiée, accès et stationnement facilité par les divers modes de déplacements, cadre urbain de qualité...
- **Redynamiser** le pôle commercial des Chênes-Fontaines par une opération globale de renouvellement urbain : démolition-reconstruction, création d'espaces publics qualitatifs, offre nouvelle de logements et d'habitat spécifique, conservation de l'offre commerciale actuelle et développement d'une offre commerciale complémentaire, liens à renforcer avec les quartiers voisins...
- **Redynamiser** le pôle commercial des Buttes Blanches en travaillant sa visibilité depuis les grands axes (Route de Conflans, Chemin des Bœufs, chemin Lambert Dumesnil...) et le désenclaver, en augmentant ses capacités de stationnement, en veillant à réduire le taux de vacance des cellules commerciales...
- **Consolider** le positionnement économique de la zone d'activités des Bellevues en l'inscrivant dans une restructuration des espaces à travers un partenariat avec les villes voisines et la Communauté d'Agglomération et en maintenant une concentration des emplois locaux sur ce secteur ;
- **Prévoir**, dans les futurs quartiers, des pôles commerciaux de proximité pour répondre aux besoins des habitants et promouvoir ainsi la création d'emplois locaux ;
- **Favoriser** le développement des services de proximité notamment dans le domaine de la santé dans les divers quartiers de la commune ;
- **Rechercher** des offres nouvelles de marchés dans les divers quartiers de la commune : marchés nocturnes, marchés de terroir...



Zone commerciale des Copistes

AXE 3. Conforter la ville en tant que polarité commerciale et économique majeure

Orientation 3

Favoriser les interconnexions et les déplacements entre les secteurs économiques et commerciaux et le reste du territoire

DIAGNOSTIC

Des pôles économiques et commerciaux, situés d'Est en Ouest de la commune, desservis par :

- Des axes structurants : A15, RD 14, RD 48, Av. P. Seguin ... et bordés par deux échangeurs comptabilisant environ 50 000 véhicules par jour
- Un réseau de transports en commun: lignes des bus 95-20, 95-21, 30-48, 30-07

Une faible place pour le piéton, une circulation automobile assez dense et des engorgements fréquents.

ENJEUX

L'étendue du territoire oblige à penser les déplacements entre les divers pôles commerciaux de la commune. A l'image de la Patte d'Oie qui dispose d'une desserte routière conséquente et de transports en commun, l'ensemble des pôles économiques et commerciaux doivent être accessibles à tous. Les déplacements sont donc un enjeu primordial de l'attractivité de ces zones économiques et commerciales qu'il faut prendre en compte en amont dans les projets d'aménagement.

- **Continuer** le développement de l'offre de transports en commun desservant l'ensemble des pôles commerciaux depuis les différents quartiers de la ville et encourager davantage leur utilisation vers la Patte d'Oie ;
- **Encourager** les modes alternatifs à la voiture sur le secteur de la Patte d'Oie : cheminements piétons, pistes cyclables... ;
- **Adapter** les modes de transport aux usages économiques.;
- **Améliorer** les conditions de circulation en mettant en place des dispositifs de régulation et de fluidification du trafic notamment sur la RD 14 et la RD 48 : création de voies nouvelles Est-Ouest vers les Courlains, Buttes Blanches et Cailloux Gris (chemin de Pontoise, chemin de l'Emissaire)...
- **Développer** les déplacements et les accès vers les pôles d'emploi depuis la gare et les grands axes structurants du territoire (A15, RD14, RD84...) ;
- **Redynamiser** le pôle gare en augmentant les fréquences des bus desservant les pôles commerciaux de proximité ;
- **Soutenir** l'extension du Parc relais du pôle multimodal de compétence communale ;
- **Penser** les modalités d'organisation du stationnement du centre-ville de façon à faciliter les accès aux commerces de proximité ;
- **Améliorer** la qualité de l'espace urbain et la lisibilité des pôles commerciaux depuis les grands axes routiers (signalétique, mobilier urbain, enseignes publicitaires).



Pôle multimodal et gare routière

AXE 3. Conforter la ville en tant que polarité commerciale et économique majeure

Orientation 4

Permettre aux pôles économiques et commerciaux d'être les vecteurs d'un développement économique engagé dans l'emploi local

DIAGNOSTIC

L'emploi local :

- 24 structures économiques de plus de 50 salariés
- 16% des Herblaysiens travaillent à Herblay-sur-Seine
- 7 139 emplois locaux sur le territoire
- Un taux de concentration de l'emploi de 56,9%

ENJEUX

Le développement des activités économiques et commerciales doivent permettre au territoire d'augmenter les emplois locaux. Véritable acteur de la politique de l'emploi local, le territoire Herblaysien agit en collaboration avec l'agglomération Val Parisis. Les actions en faveur du développement de l'emploi local doivent devenir un enjeu d'attractivité du territoire.

- **Soutenir** un développement économique mixte notamment dans les secteurs de la Patte d'Oie et de la RD14, des Beauregards et Chênes ainsi que de la Roue ;
- **Agir favorablement** sur le ratio emploi / actif sur le territoire en veillant au lien avec le tissu économique local ;
- **Permettre** la création de zones de télétravail ;
- **Perpétuer** l'action de la commune dans les politiques locales d'accès à l'emploi par l'accompagnement des populations les plus vulnérables en lien avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;
- **Conforter** l'activité agricole en tant qu'activité économique offrant de l'emploi local et permettant le développement des circuits courts.

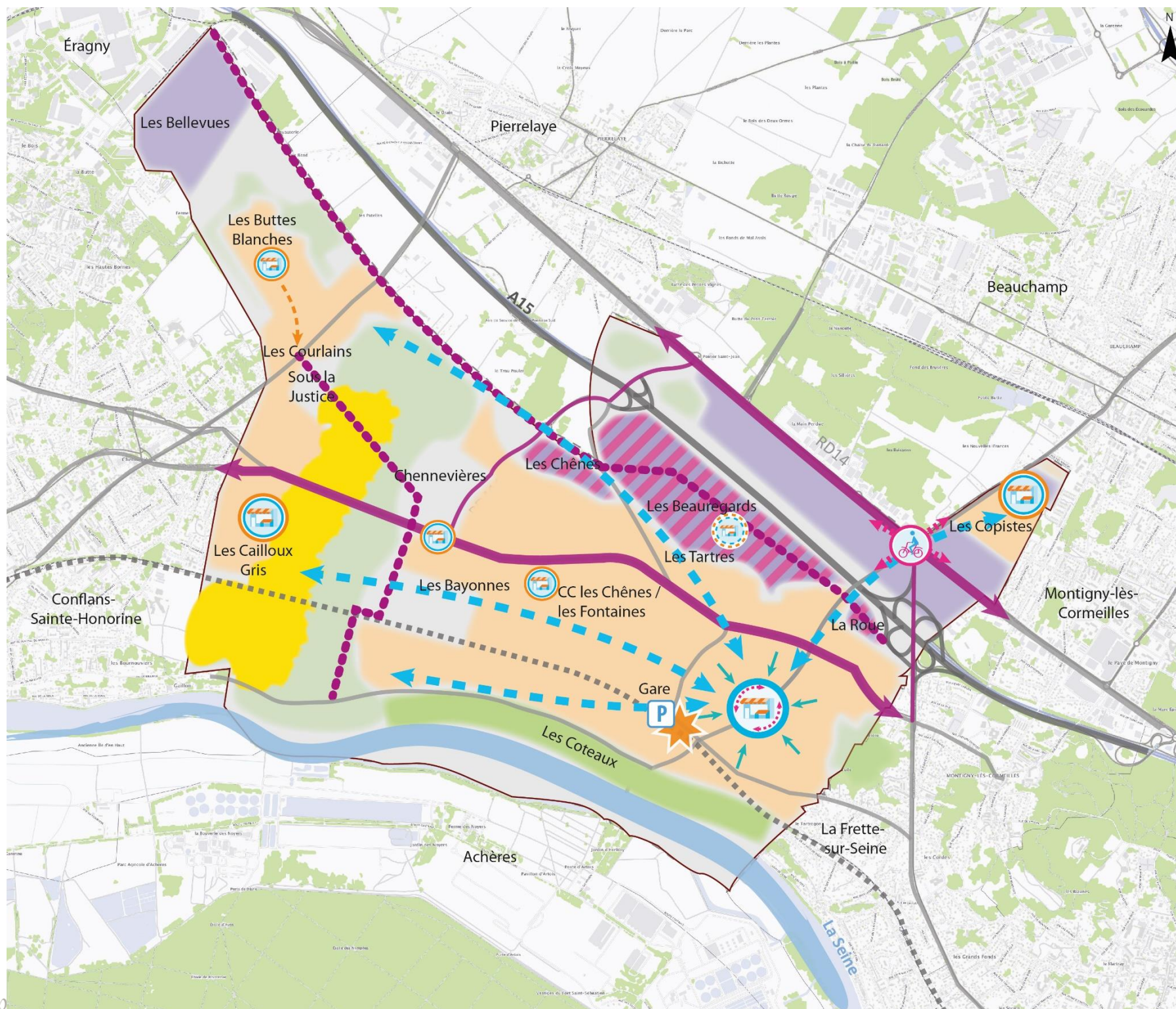


Rue Balzac, Serres agricoles



Boulevard du Havre, vue vers la zone commerciale 14ème Avenue

AXE 3. Conforter la ville en tant que polarité commerciale et économique majeure



Légende

Affirmer le centre-ville comme une véritable centralité commerciale de proximité et de qualité

-  Conforter et dynamiser le marché et les commerces de proximité du Centre-ville
-  Donner davantage de place au piéton en centre-ville (piétonnisation, pédibus)
-  Améliorer les dessertes en transports en commun notamment depuis les quartiers excentrés vers le centre-ville...

Renforcer le rôle moteur des zones d'activités économiques et commerciales de proximité dans l'attractivité du territoire

-  Soutenir un développement urbain mixte (logements, activités économiques, équipements publics) dans les secteurs nouvellement créés
-  Consolider le positionnement économique de la zone d'activités des Bellevues, soutenir un développement économique mixte dans les secteurs des Copistes, de la Patte d'Oie et de la RD14
-  Conforter les pôles commerciaux des Copistes, des Cailloux Gris et des Bayonnes
-  Redynamiser les pôles commerciaux des Fontaines et des Buttes Blanches (envisager son déplacement)
-  Prévoir, dans les futurs quartiers, des pôles commerciaux de proximité
-  Soutenir et conforter l'activité agricole en tant qu'activité économique

Favoriser les interconnexions et les déplacements entre les secteurs économiques et commerciaux et le reste du territoire

-  Encourager les modes alternatifs à la voiture sur le secteur de la Patte d'Oie : cheminements piétons, pistes cyclables...
-  - Adapter les modes de transport aux usages économiques
-  - Améliorer les conditions de circulation en mettant en place des dispositifs de régulation et de fluidification du trafic
-  - Améliorer la desserte des pôles économiques et commerciaux depuis les différents quartiers par l'aménagement des voies Nord-Sud, Est-Ouest et le chemin de l'Émissaire
-  Redynamiser le pôle gare en augmentant les fréquences des bus et encourager l'extension du Parc relais

AXE 4

Mettre en œuvre un plan de déplacement urbain adapté à l'étendue du territoire et à son développement urbain



AXE 4. Mettre en œuvre un plan de déplacement urbain adapté à l'étendue du territoire et à son développement urbain

Le territoire d'Herblay-sur-Seine est très étendu et chacun doit pouvoir se déplacer sans difficulté à travers la ville mais aussi en sortir facilement. Les interconnexions entre quartiers mais aussi vers les autres villes du territoire communautaire, l'amélioration des déplacements et des circulations ainsi que les initiatives en matière de mobilités durables sont autant d'enjeux nécessaires à la structuration d'un réseau viaire accessible et simple d'usage au quotidien.

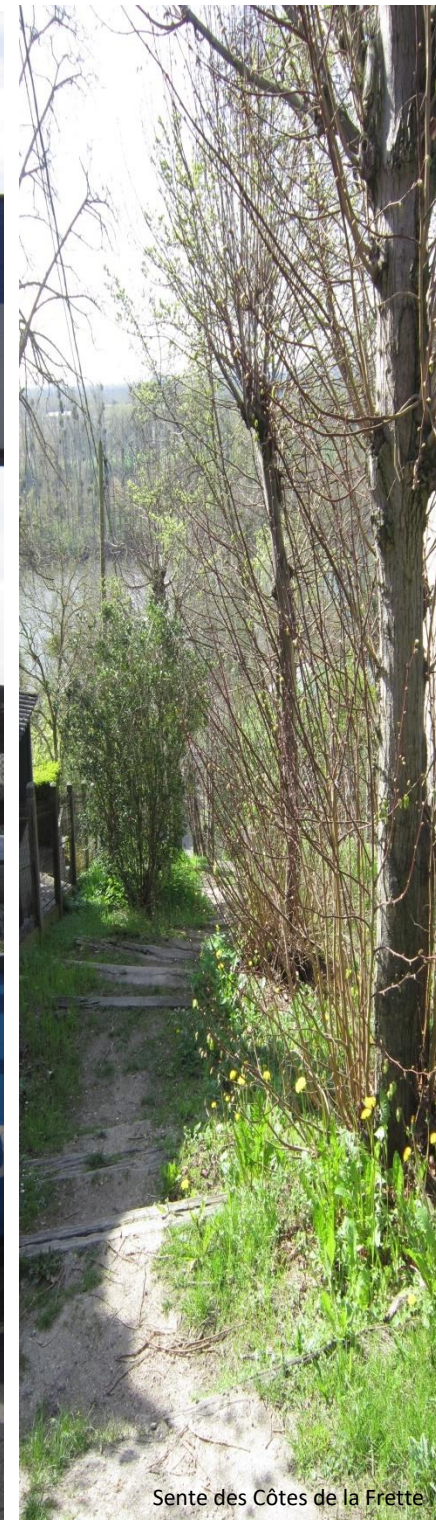
Orientation 1. Fluidifier les circulations automobiles et renforcer les transports en commun

Orientation 2. Donner plus de place à la pratique des modes actifs dans la chaîne des déplacements pour tous

Orientation 3. Pouvoir se déplacer autrement en ville en agissant sur les conditions d'usage des différents modes de déplacements durables



Pôle multimodal, gare routière



Sente des Côtes de la Frette



Les Bayonnes, Rue François Truffaut

AXE 4. Mettre en œuvre un plan de déplacement urbain adapté à l'étendue du territoire et à son développement urbain

Orientation 1

Fluidifier les circulations automobiles et renforcer les transports en commun

DIAGNOSTIC

100 km de voiries communales et 20 km de voiries intercommunales.

Un réseau viaire hiérarchisé : des voies structurantes, des voies de liaison inter-quartiers et des voies de desserte locale (niveau du quartier).

54% des Herblaysiens se rendent au travail en voiture, 36,6% en transports en commun et 3,5% en deux roues

Un service de transports intercommunal dense : un pôle multimodal concentrant le départ de 5 lignes de bus vers les divers quartiers et les communes voisines ainsi qu'un service de bus de proximité (le CitéVal)...

ENJEUX

Le réseau viaire de la commune doit être évolutif et adapté aux évolutions urbaines du territoire. Le développement urbain de la ville ne peut pas se faire sans penser à un véritable plan de déplacements et de mobilités intégrant les transports en commun pour aboutir à un territoire cohérent, relié et où les circulations sont simplifiées et améliorées au quotidien.



- **Désengorger** les axes structurants et les flux de véhicules dans les quartiers par la réalisation de nouvelles voies structurantes (voies Nord-Sud et Est-Ouest) ;
- **Mettre en place** un plan de requalification du réseau viaire existant afin d'améliorer les circulations automobiles par des aménagements de voirie permettant d'améliorer les circulations et de sécuriser les déplacements des divers usagers de la route (piétons, cyclistes...) ;
- **Réviser** le plan des circulations automobiles en agissant sur les sens de circulation, les vitesses et les régulations de trafic pour simplifier l'usage de l'automobile au quotidien ;
- **Continuer** à être un acteur actif et force de propositions au sein de la Communauté d'Agglomération Val Parisis dans le développement et la recherche d'amélioration constante des lignes de transports en commun sur le territoire Herblaysien (notamment dans le cadre du Plan local de déplacements communautaire) ;
- **Participer** avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis à rendre l'offre de transports en commun plus attractive, à renforcer les liaisons inter-gares de l'espace communautaire (RER A, RER C ou connexions métropolitaines avec le Tramway T2) et à développer les réseaux de bus électriques.
- **Coordonner** le développement des réseaux de transports en commun avec le développement urbain de la ville en prévoyant pour chaque quartier futur des arrêts de bus accessibles depuis les cœurs de quartier et assurant des liaisons vers les différents pôles d'habitat, d'équipements publics, de commerces et services du territoire.



AXE 4. Mettre en œuvre un plan de déplacement urbain adapté à l'étendue du territoire et à son développement urbain

Orientation 2

Donner plus de place à la pratique des modes actifs dans la chaîne des déplacements pour tous

DIAGNOSTIC

3,7% des Herblaysiens se rendent au travail à pied et 3,5% en vélo

En 2016 : 6 zones limitées à 30km/h créées dans les quartiers et une zone de rencontre sur l'Esplanade des Frères Lumière (éco-quartier des Bayonnes).

3 620m de pistes cyclables d'une largeur de 3m

ENJEUX

Face à la prédominance des déplacements automobiles dans le quotidien des Herblaysiens, il est nécessaire de mettre en place un plan d'actions en faveur des modes actifs. La structure viaire du territoire doit évoluer pour laisser place à de nouvelles mobilités durables inter-quartiers et vers les polarités urbaines, de loisirs et commerciales (vélo et marche à pied).



Route de Conflans (RD 48)

➤ Mettre en place des dispositifs permettant la valorisation des modes actifs en ville :

- **Donner** une place nouvelle au piéton en ville en facilitant les déplacements à pied entre les pôles habitat/commerces/services et en mettant en place des corridors piétonniers sécurisés ;
- **Réfléchir** à des mises en piétonisation de certains espaces publics comme le centre-ville pour favoriser les déplacements à pied ;
- **Intégrer** une offre cyclable dans les aménagements futurs de voiries et sur les axes structurants du territoire pour faciliter les interconnexions vélo entre quartiers, établissements scolaires, pôles économiques et commerciaux, entreprises... ;
- **Améliorer** la qualité et la signalétique des aménagements cyclables et piétons pour sécuriser les déplacements des utilisateurs ;
- **Pacifier** l'usage des voiries en promouvant un partage de la voie (instaurer des zones de rencontre à 20km/h et 30km/h notamment dans les futurs projets d'aménagement) ;
- **Créer** des quartiers plus adaptés à l'usage des modes alternatifs à la voiture en favorisant la marche et le vélo.

➤ Faciliter les accès et la connaissance du réseau de sentes pour promouvoir des sentiers piétons et des cheminements cyclables accessibles à tous notamment du Plateau vers les quais de Seine ;

➤ Participer activement à la mise en place du schéma des modes doux porté par la Communauté d'Agglomération Val Parisis et être partie prenante à sa mise en œuvre effective ainsi qu'aux initiatives communautaires dans le développement des modes actifs.



Sente des Bourdines

AXE 4. Mettre en œuvre un plan de déplacement urbain adapté à l'étendue du territoire et à son développement urbain

Orientation 3

Pouvoir se déplacer autrement en ville en agissant sur les conditions d'usage des différents modes de déplacements durables

DIAGNOSTIC

Des **espaces de stationnement publics nombreux** mais qui prennent faiblement en compte les nouvelles manières de circuler.

25 parkings vélos recensés dans les équipements publics sportifs, culturels et scolaires

ENJEUX

La dimension durable des mobilités se développe depuis de nombreuses années. Le territoire Herblaysien souhaite mettre en place un plan d'actions en faveur des nouvelles modalités d'utilisation de la route et de déplacements nécessaire au bien-vivre en ville.



Pôle multimodal, parking vélo



Améliorer le parc de stationnement public :

- **L'adapter** à tous les types véhicules en prévoyant des bornes de recharges électriques ;
- **Réserver** de l'espace public pour le stationnement des vélos autour de la gare ainsi que dans les lieux d'habitat et les lieux de travail ;
- **Encourager** la réalisation de l'extension du Parc relais situé près de la gare ;
- **Travailler** avec les acteurs publics compétents en matière de transports collectifs pour faciliter l'émergence de dispositifs nouveaux (veligo, infrastructures de recharges pour véhicules électriques – IRVE ...).



Adapter la voirie aux nouveaux modes de déplacements coopératifs (voies réservées, stationnement sur les axes structurants...).



Continuer la mise en accessibilité de la voirie pour les personnes à mobilité réduite et favoriser leur accès aux transports en commun.



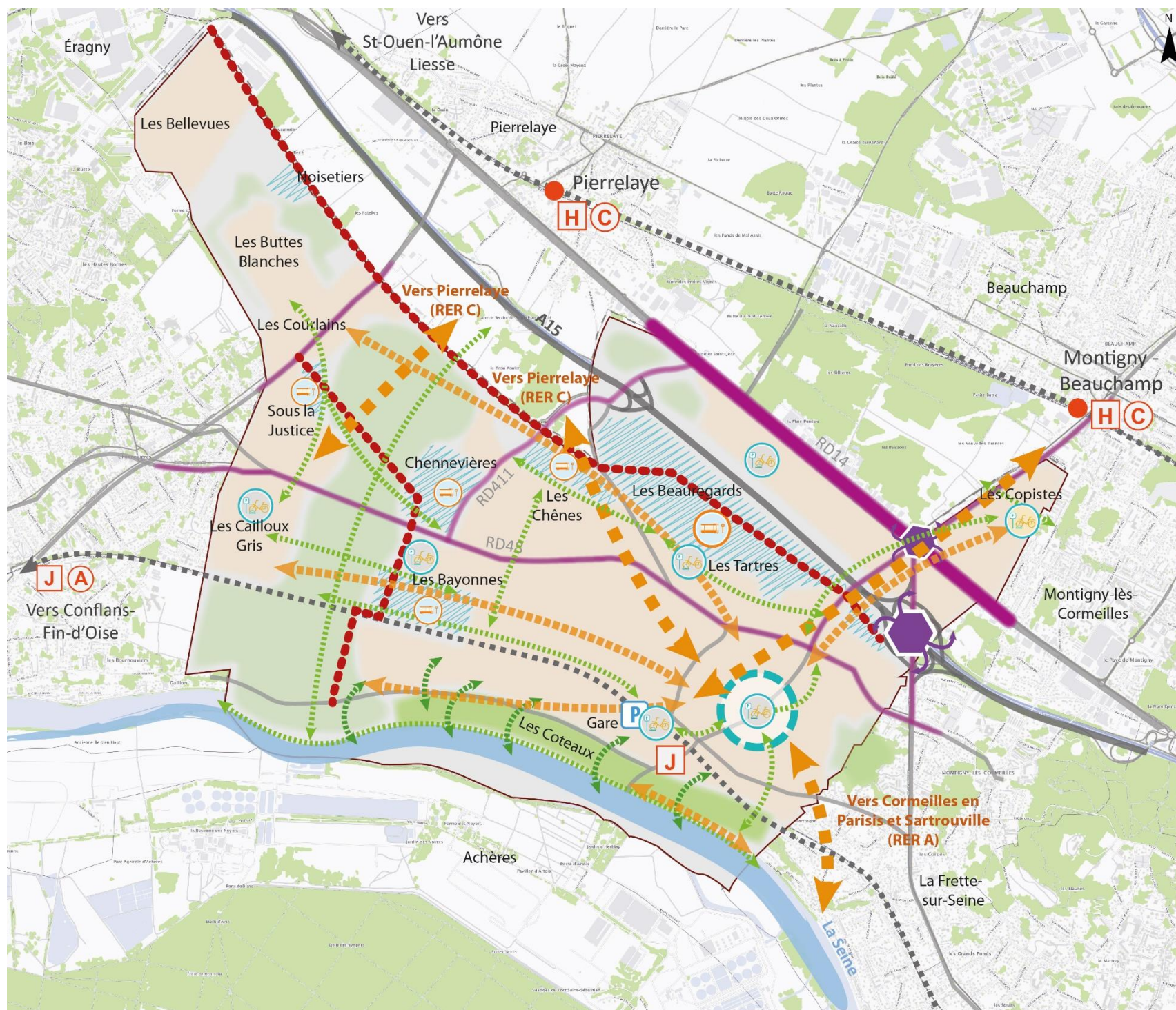
Mettre en place des politiques de sensibilisation et de communication à l'encontre des divers usagers de la route pour leur faire découvrir les déplacements actifs et l'éco-conduite.



Promouvoir les nouveaux modes d'utilisation coopérative de la route :

- **Développer** des mesures incitatives pour le covoiturage sur le territoire communautaire (aires de covoiturage, plateformes de mise en contact des covoitureurs, aménagement des voiries...) ;
- **Réfléchir** à la mise en place des dispositifs d'auto et vélo partage pour promouvoir à une échelle communautaire les nouveaux modes de déplacements ;
- **Prévoir** des aires de stationnement pour l'auto et le vélo partage dans les espaces publics de stationnement ;
- **Mener** des campagnes de sensibilisation aux modes coopératifs d'utilisation de la route et créer des plateformes de mise en contact des utilisateurs .

AXE 4. Mettre en œuvre un plan de déplacement urbain adapté à l'étendue du territoire et à son développement urbain



Légende

Fluidifier les circulations automobiles et renforcer les transports en commun

-  Désengorger les axes structurants et maîtriser les flux de véhicules dans les quartiers
-  Aménager les voies Nord-Sud, Est-Ouest et le chemin de l'Émissaire
-  Améliorer les dessertes en transports en commun
-  Rendre l'offre de transports en commun plus attractive et renforcer les liaisons inter-gares de l'espace communautaire (Pierrelaye, Beauchamp, Cormeilles en Paris)
-  Coordonner les réseaux de transports en commun avec le développement urbain de la ville
-  Reconfigurer l'échangeur autoroutier et le carrefour de la Patte d'Oie
-  Repenser l'organisation globale des circulations routières le long de la RD 14 en fonction du projet de requalification urbaine mené par la CAVP

Donner plus de place à la pratique des modes actifs dans la chaîne des déplacements pour tous

-  Réfléchir à des mises en piétonnisation de certains espaces publics comme le centre-ville
-  Créer des quartiers plus adaptés à l'usage des modes alternatifs à la voiture
-  Développer les liaisons douces et vertes entre les quartiers et entre les différents espaces publics (places, squares, équipements...)
-  Valoriser le réseau de sentes piétonnes entre le Plateau et la Seine

Pouvoir se déplacer autrement en ville en agissant sur les conditions d'usage des différents modes de déplacements durables

-  Encourager la réalisation de l'extension du Parc relais situé près de la gare
-  Prévoir des stationnements vélos sur l'espace public, promouvoir les modes de déplacements collaboratifs (covoiturage, autopartage, vélos en libre services)

AXE 5

Renforcer et valoriser le patrimoine naturel pour garantir un développement durable du territoire



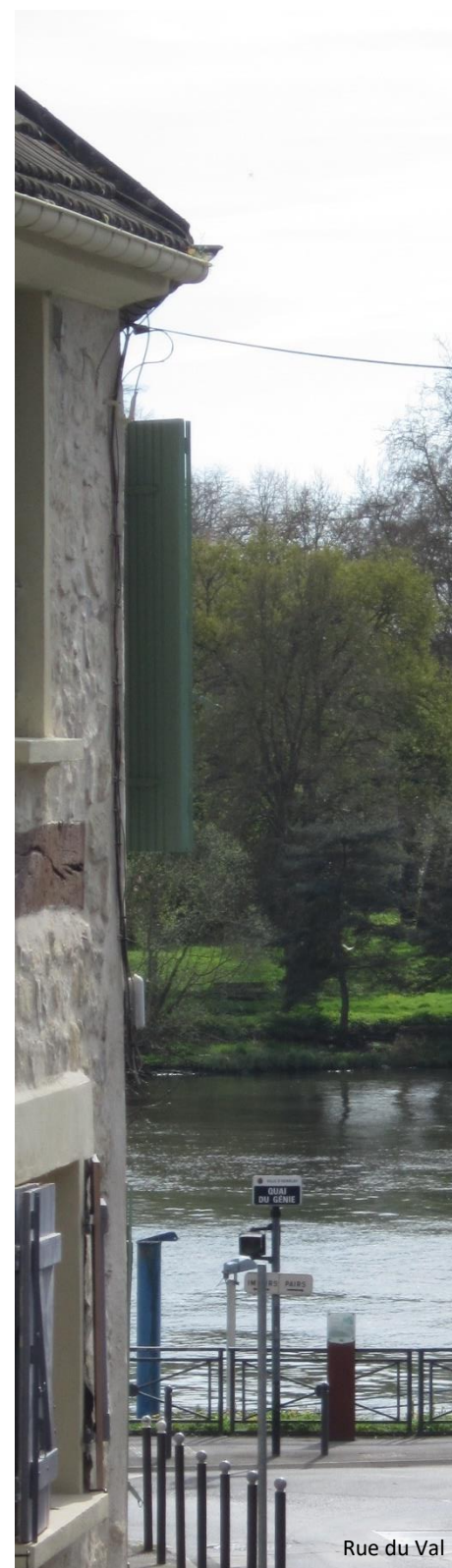
AXE 5. Renforcer et valoriser le patrimoine naturel pour garantir un développement durable du territoire

La ville d'Herblay-sur-Seine a cette particularité de posséder de grands espaces libres. Le territoire communal est également traversé par la Seine, élément identitaire dans sa constitution urbaine. Toutes ces ressources participent aujourd'hui à la qualité de vie Herblaysienne et la préservation de ces richesses naturelles constitue un enjeu important pour une ville inscrite dans une démarche de développement durable.

Orientation 1. Valoriser la présence de la Seine à Herblay-sur-Seine

Orientation 2. Prendre en compte la dimension développement durable dans la construction de la ville de demain

Orientation 3. Défendre un développement urbain durable donnant une place prépondérante à la nature en ville



AXE 5. Renforcer et valoriser le patrimoine naturel pour garantir un développement durable du territoire

Orientation 1

Valoriser la présence de la Seine à
Herblay-sur-Seine

DIAGNOSTIC

La commune est traversée d'Est en Ouest par la Seine.

3,55 km de berges de Seine dont 800 m de berges piétonnes vers Conflans-Sainte-Honorine.

Un bateau-passeur les week-ends et jour fériés pendant la période estivale pour accéder aux jardins de Paris.

Des espaces de loisirs et de détente (tables de pique-nique, espace fitness...) : les quais de Seine un véritable lieu de villégiature

Des paysages de qualité : l'île d'Herblay-sur-Seine classée en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique.

ENJEUX

Le fleuve est un attrait touristique d'importance dont la valorisation et l'amélioration doivent être constamment recherchées. Situé au sud du territoire Herblaysien, le fleuve doit retrouver toute sa place de secteur emblématique au sein de la ville et faire partie intégrante du territoire Herblaysien.



Berges de Seine et île d'Herblay-sur-Seine

- **Poursuivre** l'aménagement des berges de Seine pour faciliter les déplacements doux et favoriser les promenades tout en conservant ce cadre naturel de qualité ;
- **Faciliter** les déplacements entre les berges du fleuve et les coteaux en particulier par la valorisation du réseau de sentes piétonnes qui rejoignent le plateau ;
- **Renforcer** l'attractivité du site par la création d'activités en lien avec le fleuve et son environnement : activités de plaisance et loisirs, activités commerciales, activités de transports de personnes (notamment via le bac fluvial) ...;
- **Préserver** et valoriser les éléments patrimoniaux situés le long des berges : bâtis remarquables, espaces paysagers naturels de qualité (Île d'Herblay-sur-Seine...), vues paysagères depuis les Coteaux ou le quartier de l'Eglise ;
- **Continuer** les actions de prévention et de sensibilisation à la préservation des berges de Seine et de l'environnement naturel (opération Berges Saines, qualité de l'eau, lutte contre la pollution...) en collaboration avec la Communauté d'Agglomération compétente GEMAPI ;
- **Faire** de la Seine et de l'île d'Herblay-sur-Seine un véritable atout de la trame bleue de la commune (qualité de l'eau, réservoirs biologiques...) .



Berges de Seine et bac fluvial

AXE 5. Renforcer et valoriser le patrimoine naturel pour garantir un développement durable du territoire

Orientation 2

Prendre en compte la dimension développement durable dans la construction de la ville de demain

DIAGNOSTIC

Un éco-quartier « Les Bayonnes » reprenant les dimensions de la construction durable de la ville : des bâtiments à économie d'énergie, des sentes et noues paysagères, des zones de circulation limitée à 20km/h et 30km/h, des liaisons piétonnes et un accès aux commerces et équipements de proximité, un réseau de transport..

Un Agenda 21 local labellisé : 96 actions réalisées sur 137 actions prévues soit un taux de réalisation de 70% en trois ans

ENJEUX

La commune d'Herblay-sur-Seine est inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche développement durable. L'écologie urbaine est devenue une préoccupation constante et la construction de la ville de demain doit prendre en considération ces nouveaux paramètres afin de maintenir Herblay-sur-Seine en tant que ville durable.



Quartier des Bayonnes, Centre aquatique Les Grands Bains du Paris

➤ **Créer** des quartiers mixtes soucieux de la préservation de l'environnement et prenant en compte la dimension durable dans leur déploiement :

- **Préconiser et promouvoir** le recours aux énergies renouvelables ;
- **Participer** à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en privilégiant les créations de zones 20 et 30 dans tous les quartiers afin de réduire la vitesse en ville ;
- **Continuer** l'élargissement de l'offre de traitement des déchets et développer dans chaque quartier des systèmes de récupération des déchets améliorant ainsi la qualité visuelle des espaces publics ;
- **Participer** activement à l'élaboration du Plan communautaire de Prévention des déchets (PCPD) ;
- **Continuer** la gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle lorsque la qualité des sols le permet et développer des systèmes de récupération des eaux dans les équipements publics ;
- **Prendre en compte** la problématique des îlots de chaleur dans l'élaboration des projets d'aménagement des nouvelles opérations.

➤ **Être une collectivité exemplaire** en matière de construction d'équipements publics prenant en compte les nouvelles normes de réglementation thermique et les dispositifs de régulation et de réduction des énergies ;

➤ **Favoriser** le développement de constructions labellisées que ce soit dans le domaine privé ou public et le respect des normes thermiques ;

➤ **Réfléchir** avec la Communauté d'Agglomération à la mise en place de dispositifs innovants en matière de déplacements et de mobilités et favoriser l'éco-conduite : vélo-partage, auto-partage, aires de covoiturage ; circulations douces entre et à l'intérieur de tous les quartiers existants ou à venir (chemins piétonniers, sentes, pistes cyclables...), réseau de bus électriques ;

➤ **Aider** les Herblaysiens à accéder aux dispositifs d'aide à l'amélioration énergétique de l'habitat.

AXE 5. Renforcer et valoriser le patrimoine naturel pour garantir un développement durable du territoire

Orientation 3

Défendre un développement urbain durable donnant une place prépondérante à la nature en ville

DIAGNOSTIC

Des alignements d'arbres : avenue de la Martinière, avenue du Général Leclerc, route de Pierrelaye, chemin de Conflans, rue Voltaire...

Des jardins familiaux :

- 40 parcelles de 25m² comprenant chacune un cabanon de jardin et une arrivée d'eau
- 1000m² d'espaces cultivables

ENJEUX

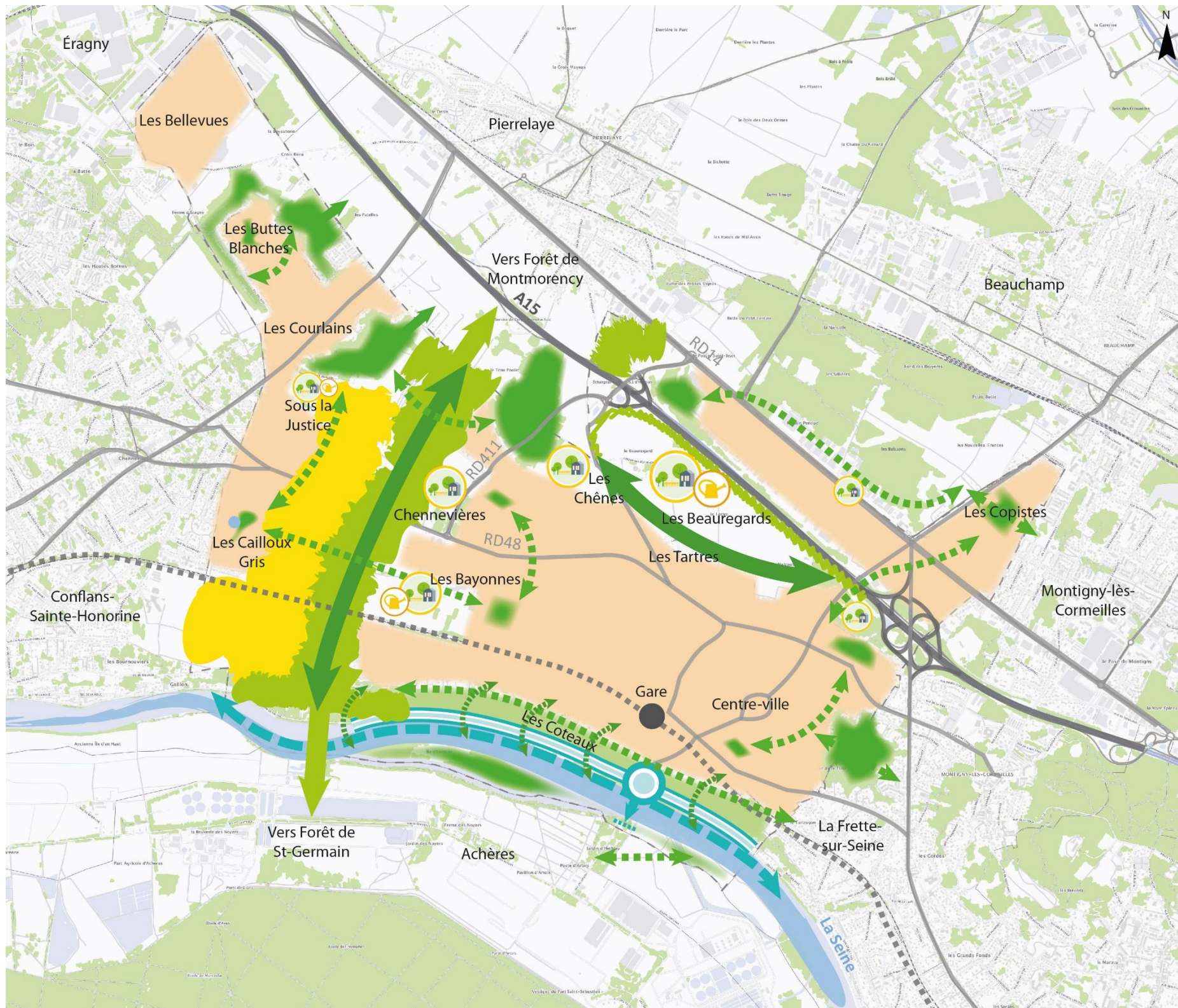
Aujourd'hui, l'évolution urbaine de la ville ne peut plus se faire sans penser à l'articulation ville/nature. Les nouvelles pratiques urbaines, les nouveaux modes de consommation et une tendance au « retour à la terre » sont autant de paramètres qui prouvent que la nature en ville est devenue incontournable. Véritable vecteur de biodiversité et de « bien-vivre en ville », la nature à Herblay-sur-Seine doit retrouver une place importante.



Quartier des Naquettes, les jardins familiaux

- **Conserver et protéger** les espaces verts et naturels du territoire en faisant d'eux de véritables atouts et composants du développement urbain ;
- **Préserver et créer** des continuités écologiques potentielles dans la ville en prenant appui sur les espaces verts urbains, publics et privés, pour créer une trame verte de qualité et de véritables îlots de verdure en ville ;
- **Intégrer** dans les nouveaux quartiers des espaces de nature participant à un meilleur maillage de la trame verte communale et intercommunale ;
- **Valoriser** l'activité agricole Herblaysienne en favorisant la mise en place de dispositifs de consommation locale, en protégeant les espaces maraîchers, supports de circuits courts ou locaux et en promouvant la création d'association pour le maintien de l'agriculture paysanne (Amap) ;
- **Favoriser** le développement du végétal en ville : façades et toitures végétalisées, végétaliser les interstices et les espaces et équipements publics, « ensauvager » les voiries, trottoirs, cheminements piétons, promouvoir les noues végétalisées ;
- **Permettre** la mise en œuvre de jardins familiaux ou collectifs ;
- **Redonner** de la place à l'arbre en ville, véritable régulateur climatique par la captation carbone (arbres remarquables, espèces végétales à protéger...) ;
- **Mener** des actions de sensibilisation et d'accompagnement de la promotion de la nature en ville et permettre l'émergence d'une nouvelle forme de sociabilité à travers les quartiers ;
- **Préserver** les éléments de trame bleue existants (bassins de retenue, pièce d'eau des Femmes Savantes, noues...), et anticiper les potentiels liens entre les espaces de trame bleue lors de l'aménagement de nouveaux quartiers.

AXE 5. Renforcer et valoriser le patrimoine naturel pour garantir un développement durable du territoire



Légende

Valoriser la présence de la Seine à Herblay

-  Poursuivre l'aménagement des berges de Seine
-  Valoriser le réseau de sentes piétonnes entre les berges du fleuve et les coteaux
-  Renforcer l'attractivité du site par la création d'activités en lien avec le fleuve et son environnement
-  Préserver les éléments patrimoniaux situés le long des berges
-  Conserver la traversée par un bac fluvial

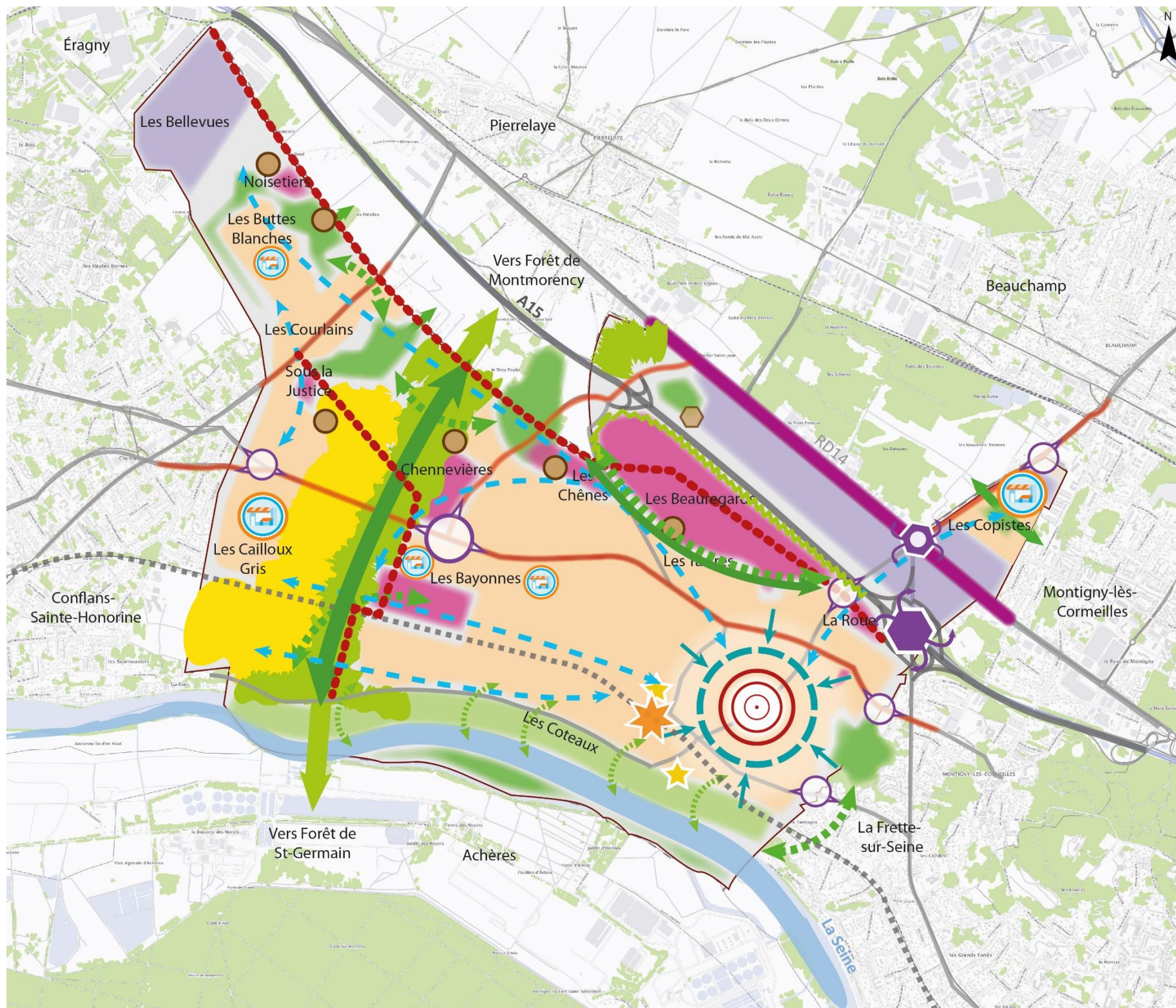
Défendre un développement urbain durable donnant une place prépondérante à la nature en ville

-  Conserver et protéger les espaces verts et naturels du territoire
-  Préserver et créer des continuités écologiques potentielles dans la ville
-  Respecter les corridors définis par le SDRIF
-  Préserver des espaces verts et/ou agricoles de respiration au sein des nouvelles opérations, y favoriser la présence de la nature en ville
-  Permettre la confortation et la réalisation de jardins partagés dans les quartiers des Bayonnes, Sous-la-Justice et Beauregards
-  Contribuer à la réalisation de la forêt du Grand Paris
-  Permettre la conservation d'une activité agricole sur le plateau dans le cadre du projet de forêt du Grand Paris
-  Créer un nouveau tampon paysager sur le secteur des Beauregards

Carte de synthèse du PADD



Carte de synthèse du PADD



Renforcer l'attractivité du territoire

-  Soutenir un développement économique mixte notamment dans les secteurs de la Patte d'Oie et de la RD14
Consolider le positionnement économique de la zone d'activités des Bellevues
-  Permettre l'évolution des quartiers existants dans le respect de leurs spécifications
-  Réhabiliter, rénover et requalifier le Centre-Ville pour en renforcer l'attractivité
-  Accompagner le développement urbain mixte ou essentiellement à destination de logements des secteurs de la Garenne, des Beauregards-Chênes, de Chennevières, de la Roue, de Sous La Justice, des Noisetiers et des Bayonnes.
-  Redynamiser le pôle gare
-  Conforter et dynamiser les pôles commerciaux excentrés
-  Repenser l'organisation globale des circulations routières le long de la RD 14
-  Reconfigurer l'échangeur autoroutier et le carrefour de la Patte d'Oie
-  Permettre la relocalisation des gens du voyage sédentarisés
-  Créer une aire d'accueil pour les gens du voyage

Permettre des déplacements fluides et diversifiés

-  Requalifier les entrées de ville
-  Renforcer le réseau viaire communal, notamment les axes structurants
-  Aménager les voies Nord-Sud et Est-Ouest et le chemin de l'Émissaire
-  Valoriser le réseau de sentes piétonnes entre le Plateau et la Seine
-  Améliorer les dessertes en transports en commun, notamment depuis les quartiers excentrés du centre-ville, et développer les liaisons douces et vertes entre les différents quartiers

Valoriser le patrimoine et l'environnement privilégié d'Herblay-sur-Seine

-  Faire de la Seine un enjeu d'aménagement et de développement touristique (aménagement des berges, nouvelle offre de loisirs, de restauration...)
-  Conserver et protéger les espaces verts et naturels du territoire et renforcer la trame verte du territoire en accentuant les liens entre eux
-  Valoriser le patrimoine architectural : villas Lecoeur, secteur de l'Eglise, centre-ville ancien, etc...
-  Veiller à la préservation de la qualité paysagère et patrimoniale des coteaux de Seine
-  Contribuer à la réalisation de la forêt du Grand Paris
-  Permettre la conservation d'une activité agricole sur le plateau dans le cadre du projet de forêt du Grand Paris
-  Créer un nouveau tampon paysager sur le secteur des Beauregards
-  Respecter les corridors définis par le SDRIF